

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

**2019 V.102** Vœu relatif à la piscine Hébert (18e).

-----

Le Conseil de Paris,

Considérant que la piscine Hébert a connu de trop nombreuses fermetures ces derniers mois ;

Considérant que les motifs de fermeture sont liés à différentes difficultés qui se conjuguent, certaines d'ordre social, d'autres d'ordre réglementaire et d'autres encore, d'ordre technique ;

Considérant que les difficultés techniques sont elles-mêmes de plusieurs ordres : vétusté des installations techniques et notamment des installations de filtration (désinfection et teneur en chlore) et de chauffage de l'eau (montées en température pour les bébés nageurs), difficultés pour réparer les revêtements des bassins dont les bétons sont abîmés par le chlore, vétusté et inadaptation des locaux du personnel ;

Considérant que la piscine Hébert manifeste des signes de vieillissement désormais récurrents. Rappelons qu'elle a été construite en 1896 avec un puits artésien pour l'eau de baignade, qu'elle a été rénovée une première fois en 1924, puis une seconde fois dans les années 1990-1992, avec une reconstruction presque totale (exceptés les bassins) et qu'elle a fait l'objet de nombreuses remises à niveau ces dernières 27 années ;

Considérant que la piscine fera l'objet d'interventions techniques significatives cet été (modernisation des installations de filtration, reconfiguration des locaux du personnel), avec une fermeture du 1er juillet au 2 septembre 2019 ;

Considérant que l'affichage des informations est désormais systématique à l'entrée des piscines et que l'information est transmise le plus rapidement possible aux services de l'application internet « [paris.fr/equipements/piscines](http://paris.fr/equipements/piscines) » indiquant les ouvertures et fermetures des établissements ;

Considérant que le plan « Nager à Paris » a pour objectifs d'améliorer l'apprentissage de la natation des jeunes parisiens et notamment dans les quartiers populaires, et d'apporter une plus grande ouverture des piscines à tous les usagers ;

Considérant que le 18ème arrondissement a d'ores et déjà bénéficié du plan « Nager à Paris » avec un montant d'investissement de 150 M€ pour les modernisations et créations de piscines parisiennes, dont la piscine des Amiraux (inaugurée en Novembre 2017) en était l'une des mesures phare ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Que la piscine Hébert fasse l'objet d'une programmation de travaux à moyen terme pour une réhabilitation lourde, même si ce chantier d'envergure engage une longue période de fermeture ;
- Que les autres piscines du 18<sup>ème</sup> arrondissement soient exceptionnellement ouvertes cet été pendant les travaux de la piscine Hébert, avec une offre d'amplitude horaire maximale sur le 18<sup>ème</sup> arrondissement, soit de 7h à 20h